

Retour sur le conseil municipal du 13 décembre 2021

Le dernier conseil municipal de l'année 2021 s'est déroulé le 13 décembre, en mairie. A l'ordre du jour, des points importants de la vie municipale ont été abordés comme le vote du budget ou la fixation des taux d'imposition communaux. Un conseil marqué également par une délibération solidaire pour la mise en œuvre d'ateliers « pass numériques » par l'association Rebondir.

Budget primitif 2022 et fixation des taux d'imposition

En dépit d'un contexte légal incertain et de la difficulté à anticiper l'impact de la crise sanitaire sur les finances communales, les élus souhaitent maintenir un haut niveau de services aux Moisséens, sans recours à la hausse de la fiscalité locale. Conformément à la volonté municipale, les taux des impôts locaux resteront donc stables, en 2022, pour la 13^e année consécutive.

La gestion rigoureuse de l'équipe municipale lui permet de disposer de finances saines et responsables et de dégager des marges d'autofinancement pour ses projets d'investissement. Le budget 2022 prévoit ainsi une épargne complémentaire de 477 000 € dédiés au financement de travaux dans les groupes scolaires, les bâtiments municipaux et sur les routes.

De même, les élus souhaitent recourir à l'emprunt d'une manière-rationnelle et poursuivre les efforts de maîtrise de la dette, dont le montant par habitant est en baisse depuis 2019.

Le budget 2022, présenté comme un « budget vert », est tourné vers le développement durable avec la réalisation de projets écologiques, financés en partie par la Région ou l'Anru. Parmi eux : la plantation d'une « forêt comestible » dans le quartier de Lugny ou encore celle d'un verger de 200 arbres fruitiers à la ferme urbaine. La réalisation d'un atlas de la biodiversité est en projet.

D'importants travaux de rénovation durable sont également en cours au groupe scolaire de Lugny et prévus à la Fosse Cornue, avec en particulier l'isolation thermique des bâtiments, la rénovation des toitures ainsi que la réalisation d'une cour perméable à Lugny. La Ville envisage aussi de revoir le mode de chauffage dans les bâtiments publics (une chaudière à granulés sera notamment installée à Lugny).

Enfin, le budget 2022 permet de poursuivre l'amélioration du cadre de vie en prévoyant des réfections de voiries.

Convention entre la ville de Moissy-Cramayel et l'association Rebondir dans le cadre de la mise en œuvre d'ateliers pass numériques

La commune signe une convention avec l'association Rebondir pour l'animation d'ateliers d'accompagnement des Moisséens au numérique, pour l'année 2022. Les personnes éloignées du numérique seront identifiées et dirigées vers l'association Rebondir par les services municipaux : pôle solidarité, Moissy Emploi Formation et service Jeunesse. Ces ateliers « pass numériques » permettront aux habitants volontaires d'acquérir une autonomie dans les démarches administratives ou professionnelles en ligne.

La prise en charge des participants se fera en échange d'un pass numérique fourni par la Ville directement à l'association Rebondir. Le contrat est le suivant : un pass numérique ouvre droit à une heure d'atelier pour un apprenant. L'association se faisant ensuite rembourser le montant du pass par l'organisme adéquat.

La Ville met gratuitement à disposition de l'association Rebondir la salle informatique située au bâtiment La Source, place du Souvenir, équipée de 6 postes informatiques. Pour rappel, cette convention fait suite à celle passée entre la commune et la communauté d'agglomération Grand Paris Sud pour la mise à disposition et le financement de 400 pass numériques par an durant trois ans. Grand Paris Sud et l'Agence nationale de la cohésion des territoires apportent leur soutien financier au dispositif.